



Comment Blanquer va transformer le bac et le lycée

► Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, a présenté, mercredi 14 février, ses pistes pour réviser l'examen de fin d'études secondaires

► Quatre épreuves finales, plus celle anticipée de français, choix de spécialités par les lycéens et « oral terminal » seront appliqués pour la session 2021

► Le contrôle continu comptera pour 40 % de la note et prendra la forme de partiels réalisés dans chaque établissement et d'un examen des bulletins

► L'objectif est de faire du bac, non plus un aboutissement, mais une passerelle entre études secondaires et universitaires

PAGES 8-9

ÉDITORIAL

UNE MODERNISATION NÉCESSAIRE

PAGE 22

AFRIQUE DU SUD : ZUMA DÉMISSIONNÉ



► Le président de la République a annoncé qu'il cédait le pouvoir, mercredi 14 février

► Poussé vers la sortie par son propre parti, l'ANC, sous pression de la justice, il n'a eu d'autre choix que de se retirer

PAGE 2

Jacob Zuma, après l'annonce de sa démission, à Pretoria, le 14 février
THEMBA HADEBE/AP

Transports Le rapport Spinetta propose de chambouler la SNCF

LE « RAPPORT SUR L'AVENIR DU TRANSPORT FERROVIAIRE » a été remis au premier ministre, jeudi 15 février. Jean-Cyril Spinetta propose neuf mesures-chocs pour transformer la SNCF. Celle qui sera le plus débattue est l'extinction programmée du statut de cheminot, au profit d'un « nouveau contrat social » pour les personnes qui seront désormais embauchées. L'Etat pourrait reprendre la dette

colossale de l'entreprise. Parmi les autres mesures figurent le développement de la concurrence, notamment pour les lignes régionales, la transformation de l'entreprise en SA, le coup d'arrêt aux nouvelles lignes TGV, la fermeture de lignes non rentables. « Le système doit se réformer dans l'intérêt de tout le monde », estime M. Spinetta dans *Le Monde*.

CAHIER ÉCO – PAGE 4

Etats-Unis Trump fataliste après une nouvelle tuerie

Une fusillade dans un lycée de Floride a causé la mort de 17 élèves, mercredi 14 février, à Parkland. Le président américain préfère toujours éviter le débat sur les armes à feu

PAGE 4

Affaire Maëlys Les aveux incomplets de Lelandais

Acculé par les preuves, l'homme a admis avoir tué la petite fille de 8 ans et a révélé où se trouvait le corps. Mais il n'a donné aucun détail sur les circonstances de la mort

PAGE 13

Entretien
Italie : la conversion européenne du Mouvement 5 étoiles

PAGE 6

Débats
Plaidoyers pour réglementer plus sévèrement les campagnes

PAGE 20

Justice
Une nouvelle plainte déposée contre Gérald Darmanin

PAGE 12

Jeux olympiques
Le stratège Pierre Vaultier conserve son titre en boardercross

PAGE 14

LE REGARD DE PLANTU



Pollution Des substances toxiques dans les objets du quotidien

Une agence européenne a inspecté 5 600 produits de consommation courante vendus dans l'Union. Dans 18 % d'entre eux ont été repérés des polluants interdits. C'est le cas des phtalates, un plastifiant encore présent dans 20 % des jouets

PAGE 7



La griffe couture de votre intérieur

Une divine collection de fauteuils parés de tissus haute couture fabriqués en France, à partir de 990 euros.
Eco-participation incluse 2€

Espace Topper
Maison familiale depuis 1926

CANAPÉS, LITERIE, MOBILIER : 3 000 M² D'ENVIES !
Paris 15^e • 7/7 • M^o Boucicaut • P. gratuit • www.topper.fr
Canapés : 63 rue de la Convention, 01 45 77 80 40
Literie : 66 rue de la Convention, 01 40 59 02 10
Armoires lits : 60 rue de la Convention, 01 45 71 59 49
Dressing Celio : 143 rue Saint-Charles, 01 45 79 95 15
Steiner et Leolux : 145 rue Saint-Charles, 01 45 75 02 81
Mobilier contemporain : 147 rue Saint-Charles, 01 45 75 02 81

Taux élevés de substances toxiques dans les jouets

Une inspection révèle la présence de plomb, d'amiante ou de phtalates dans des objets du quotidien en Europe

Plomb, amiante, phtalates, mercure, chrome hexavalent... Environ 18 % des 5600 produits de consommation courante testés dans les vingt-sept pays de l'Union européenne contenaient des substances de synthèse, des fibres ou des métaux lourds interdits par la réglementation communautaire. C'est le résultat majeur d'un rapport d'inspection rendu public, mardi 13 février, par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), l'instance chargée d'appliquer le règlement Reach (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques) de 2007.

L'agence, basée à Helsinki (Finlande), a fait rechercher quatorze substances – considérées comme les plus problématiques pour la santé au regard de la classification européenne – dans une variété d'objets du quotidien : bijoux, vêtements, produits de bricolage, pièces de véhicule automobile, jouets, etc. Les taux de non-conformité les plus élevés concernent cette dernière catégorie. Près de 20 % des 1202 mesures de phtalates dans les jouets montrent la présence effective de ces plastifiants. Ce taux est « très élevé », estime l'ECHA dans son rapport, d'autant plus que l'interdiction de ces substances dans les jouets a été instaurée « il y a maintenant de nombreuses années ».

Effets délétères

Parmi l'ensemble des produits testés, ce taux de non-conformité dans une catégorie d'objets spécifiquement destinés aux enfants est potentiellement le plus problématique. Les trois phtalates recherchés (DEHP, DBP, BBP) sont en effet des perturbateurs endocriniens, dont les effets délétères (notamment sur le neurodéveloppement, le métabolisme, la fertilité) sont d'autant plus importants que les individus exposés sont jeunes.

Les vêtements et les articles en cuir ne sont pas en reste. Selon les données colligées par l'ECHA, 13,3 % des 467 articles de cuir testés contiennent du chrome hexavalent. Ce composé hautement cancérigène est parfois utilisé

dans le traitement des peaux, notamment afin de les rendre impitoyables, mais la mise sur le marché de pièces de cuir en contenant plus de 3 milligrammes par kilo est théoriquement interdite.

De plus, environ 12 % des bijoux analysés révèlent la présence de cadmium et 14 % d'une sélection d'éléments suspectés de contenir de l'amiante (récipients isothermes, chauffages catalytiques, pla-

Selon l'ECHA, l'interdiction de ces substances a été instaurée « il y a maintenant de nombreuses années »

quettes de frein) contiennent effectivement la fibre minérale interdite. Cependant, l'ECHA précise que les éléments en question étaient « probablement produits avant que les restrictions interdisant les objets contenant de l'amiante n'entrent en vigueur ».

A des degrés divers, les bijoux contiennent des métaux interdits pour des usages au contact du corps humains – plomb, cad-



Produits chimiques et obésité

Les composés perfluorés (PFC), substances présentes notamment dans les emballages alimentaires et les revêtements anti-adhésifs des ustensiles de cuisine, interfèrent avec le métabolisme humain et la régulation du poids corporel. C'est ce que suggère une étude américaine publiée, mardi 13 février, dans la revue *PLoS Medicine*. Le suivi, pendant deux ans, de 621 personnes obèses ou en surpoids soumises à un régime amaigrissant a montré, après une perte moyenne de 6,4 kg de poids corporel, une reprise moyenne de 2,7 kg, cette reprise étant plus marquée chez les individus – spécialement les femmes – qui avaient les taux les plus élevés de PFC dans le sang. Selon les auteurs, cette étude met en évidence « l'impact possible des produits chimiques environnementaux sur l'épidémie d'obésité ».

mium, nickel. Et des instruments de mesure en forte proportion (principalement des thermomètres) contiennent du mercure, interdit en Europe.

Le lien entre la non-conformité d'un article et sa provenance est d'autant plus fort que celle-ci n'a pu être établie. Près de 40 % des objets d'origine inconnue présentent des taux anormaux de substances interdites. C'est le cas pour 17 % des objets testés importés de Chine et pour 10 % de ceux issus d'un pays de l'Union.

Prise de conscience

Cependant, ces chiffres ne signifient pas que 17 % de l'ensemble des importations chinoises ou que 10 % des produits fabriqués en Europe sont dangereux. L'échantillonnage n'a en effet pas été exhaustif, tant s'en faut. « Les inspecteurs ont ciblé les segments du marché sur lesquels ils suspectaient la présence de produits non conformes », explique-t-on à l'ECHA. Les résultats ne doivent donc pas être vus comme représentatifs du marché dans son ensemble. Il s'agit là de la première inspection de cette ampleur et nous devrions la répéter dans quelques années et conduire des analyses sur les mêmes produits, en recherchant les mêmes substances, pour détecter une possible amélioration de la situation. »

À l'heure actuelle, l'agence européenne ne peut donc dire si la situation est meilleure ou pire que par le passé. « Il y a eu auparavant des projets européens de plus petite envergure, portant sur des res-

trictions spécifiques, expose-t-on à l'ECHA. Les taux de non-conformité se situaient alors entre 2,5 % et 10 %, mais nous ne pensons pas que ces résultats soient comparables avec ceux présentés aujourd'hui. Il existe plus de soixante restrictions [d'usage de certains produits] et la situation pour chacune d'elles peut être assez différente. »

L'agence insiste sur le fait que la prise de conscience des impacts et des risques de certaines substances est de plus en plus forte et qu'« il y a de plus en plus de restrictions et une plus grande faculté des autorités à s'assurer que les produits sont sûrs ». « Nous pouvons dire que l'application de la législation sur les produits chimiques en général est plus rigoureuse aujourd'hui que jamais », assure-t-on à l'ECHA.

Cependant, les disparités d'échantillonnage rendent délicates les comparaisons entre Etats membres. Sur les quelque 5600 produits analysés (dont 18 % non conformes), l'Autriche en a ainsi analysé 16, la Belgique 516, le Royaume-Uni 444, quand l'Allemagne a procédé à près de 1800 tests. La France, elle, en a conduit près de 1500, dont un peu moins de 30 % se sont révélés non conformes. « Cependant, ces résultats des inspections françaises n'ont pas été inclus dans le calcul des résultats généraux du projet, car les données ne nous ont pas été soumises de manière à ce que nous puissions les traiter », indique-t-on à l'ECHA. ■

STÉPHANE FOUCART

Le bisphénol A pourrait altérer la mise en place des cellules reproductrices chez le fœtus masculin

Des chercheurs français mettent en évidence un nouvel effet du perturbateur endocrinien

Connu pour être un perturbateur endocrinien, le bisphénol A (BPA) altérerait la mise en place de la lignée des cellules reproductrices chez le fœtus masculin. L'exposition des testicules fœtaux à cette substance, à des niveaux correspondant à ceux retrouvés chez l'homme, entraîne une diminution du nombre des cellules à partir desquelles se fera la production de spermatozoïdes au cours de la vie adulte. Cet effet a été observé sur un modèle animal ayant reçu une greffe de tissu du testicule humain. Il est décrit pour la première fois dans l'espèce humaine par un groupe de chercheurs français dirigé par René Habert (université Paris-Diderot, CEA et Inserm, Fontenay-aux-Roses). L'article est paru le 31 janvier dans la revue *PLoS ONE*.

La même équipe avait montré, il y a cinq ans, que des fragments de testicules fœtaux humains mis en culture et exposés à une très faible concentration de BPA – de l'ordre de celle rencontrée dans la population générale – produisaient moins de testostérone. « La

diminution de production de testostérone par le testicule fœtal peut entraîner des défauts de masculinisation des petits garçons à la naissance, précisait à l'époque au Monde M. Habert. En particulier la cryptorchidie, lorsque les testicules ne sont pas descendus dans les bourses, et l'hypospadias, lorsque l'orifice uro-génital ne se situe pas à l'extrémité du pénis, mais à sa base, dans les cas les plus graves. »

Ces constatations étaient cohérentes avec la démonstration de plus en plus étayée de la perturbation du fonctionnement hormonal par des substances telles que le BPA dans l'accroissement de ces malformations.

Résultats novateurs

Les chercheurs avaient mis l'accent sur la production de l'hormone masculine car c'est un paramètre très étudié chez l'animal. Cette fois, ils se sont également intéressés aux cellules germinales – les cellules-souches à partir desquelles se développe la production de spermatozoïdes –, tout au long de la vie adulte masculine. « Pour étudier les effets

d'une perturbation endocrinienne sur les testicules du fœtus, il existe plusieurs méthodes, expose René Habert. D'une part, utiliser des cultures de fragments de testicules in vitro. D'autre part, employer le modèle expérimental de xéno-greffe : il s'agit de souris immunodéficientes mâles, préalablement castrées, auxquelles on greffe des fragments de testicules fœtaux humains. »

Les chercheurs ont eu recours aux deux approches. Les résultats les plus novateurs ont été obtenus avec le modèle de xéno-greffe. Durant cinq semaines, les souris adultes greffées ont consommé une eau de boisson à laquelle avait été ajouté soit du BPA, soit un solvant servant de témoin. À l'issue de ces cinq semaines, le plasma sanguin et les vésicules séminales des souris (qui contribuent à la fabrication du sperme) ont été prélevés ainsi que les greffons.

Dans ces conditions expérimentales, la concentration du plasma en BPA libre se situait à des niveaux comparables à ce que l'on observe chez l'homme (8,7 microgrammes par litre). La

concentration en testostérone – uniquement dépendante du greffon puisque les souris étaient castrées au préalable – n'a pas été modifiée par la consommation de BPA. « Compte tenu du fait qu'avec un autre protocole expérimental une modification avait été trouvée, il faut interpréter ce constat avec prudence », met en garde René Habert.

Le résultat le plus remarquable est que, dans le greffon, le nombre de cellules germinales était significativement diminué par l'absorption de BPA en comparaison de ce qui a été observé chez les souris du groupe témoin. Ainsi, dans ce modèle expérimental, l'exposition à du BPA à des niveaux analogues à ceux observés dans des conditions de vie réelle dans l'espèce humaine altère la mise en place de la lignée germinale dans les testicules de fœtus humain. « C'est la première fois que ce phénomène est décrit chez l'homme », souligne René Habert. Il n'avait d'ailleurs pas encore été décrit chez un animal non plus. ■

PAUL BENKIMOUN

INONDATIONS

Classement en catastrophe naturelle

Quelque 275 communes françaises seront reconnues en état de catastrophe naturelle à la suite des crues ayant affecté plusieurs régions, fin janvier, a annoncé le gouvernement, mercredi 14 février. Les décisions pour 156 autres communes ont été ajoutées, dans l'attente d'expertises complémentaires. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle permet aux victimes ayant souscrit un contrat d'assurance de dommages (multirisques habitation, entreprise, automobile...) d'être indemnisées pour les dégâts matériels dus aux inondations. – (AFP)

CLIMAT

Les phénomènes météo extrêmes vont augmenter

Selon une étude publiée mercredi 14 février dans la revue *Science Advances*, la probabilité d'alternance de périodes chaudes et sèches et de pluviométrie extrême va augmenter, sous l'effet de la hausse des températures et du niveau des océans, même si les objectifs de l'accord de Paris sur le climat sont atteints. « Nous avons déterminé que les humains ont déjà accru la probabilité d'événements ex-

trêmes historiquement inédits (...) de plus de 50 % à 90 % en Amérique du nord, en Europe et dans l'est de l'Asie », indiquent les chercheurs des universités américaines de Stanford, Columbia et Dartmouth College. Selon les tendances actuelles, les vagues de chaleur sont cinq fois plus susceptibles de se produire dans la moitié de l'Europe et plus d'un quart de l'Asie. – (AFP)

POLLUTION

La préfecture conteste une contamination alimentaire à Fos

Les prélèvements effectués par les services de l'Etat entre 2009 et 2017 sur des produits alimentaires dans les Bouches-du-Rhône sont « conformes à la réglementation européenne », a fait savoir la préfecture, mercredi 14 février. Lundi, l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos avait rendu publique une étude faisant état de dépassements, notamment en dioxines, pour la viande bovine et les œufs. La préfecture estime que le « fondement méthodologique » de cette étude est « insuffisant ». Elle annonce un renforcement des contrôles en 2018 autour du golfe, qui abrite l'une des plus grandes zones industrielles portuaires d'Europe.